



### **Avis de la Commune sur le projet**

Les projets de la Ville qui répondent aux obligations réglementaires en matière de production de logements sociaux telle que la loi SRU le prévoit, soit à minimum 25 % de logements sociaux, ont bien été intégrés dans le PLH arrêté par le Conseil Communautaire qui projette la réalisation de 962 logements à Villebon-sur-Yvette. A noter que la production des nouveaux logements sera majoritairement sur la partie Ouest de la Ville, ce qui permettra un équilibre géographique du parc social sur la Commune.

Toutefois, il est nécessaire de prendre en compte les évolutions récentes aux différents programmes suivants :

- Sur le site la DGA-rue des Casseaux, toute mention relative au projet de résidence étudiante Villebon-Charpak doit être supprimée. Après un travail collaboratif de plusieurs années sur ce projet, les représentants de l'institut Villebon-Charpak ont décidé le retrait de la résidence sur le terrain mis à disposition par la Ville au profit d'une implantation au cœur du campus d'Orsay. Cette décision n'obère cependant pas la possibilité de construction d'un tel équipement sur le site. Par ailleurs, le nouveau programme prévoit l'implantation d'une caserne de la Gendarmerie nationale (28 logements), aussi il est nécessaire de revoir à la baisse le programme initial à hauteur de 628 logements.
- Le terrain de l'avenue du Général de Gaulle ne sera vraisemblablement pas mis en vente avant la fin du programme, ce qui implique d'en retirer les 20 logements prévus. Par contre, un programme rue du Viaduc de 18 logements en accession sociale est suffisamment avancé pour être intégré au PLH.
- Le projet d'échange de foncier entre la Ville et la fondation OVE est suffisamment avancé pour envisager sur la période du PLH le déménagement du CTM sur le secteur du Rocher et la construction sur le site de l'actuel CTM de 140 logements sociaux (au lieu de 80 initialement prévus) incluant des appartements en colocation pour CAP Villebon.
- Enfin, en ce qui concerne le projet EHPAD et ADP Village, seules 98 places seront prévues pour l'établissement EHPAD, le projet de logements pour ADP étant définitivement retiré.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet du PLH 2019-2024 en prenant en compte dans les différentes pièces du PLH les évolutions mentionnées ci-dessus qui représentent une programmation totale de 962 logements, dont une quarantaine dans le secteur diffus.